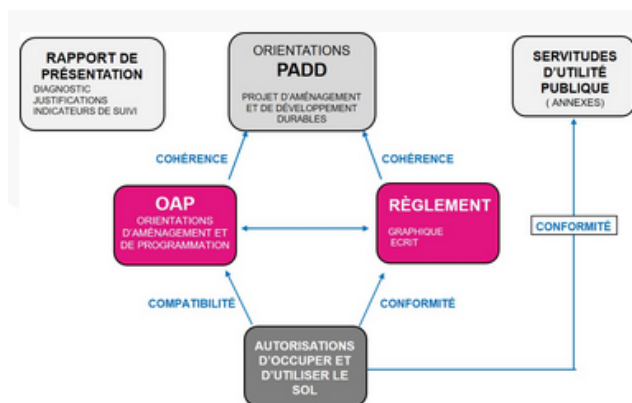


Les pièces constitutives du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme se compose de plusieurs documents qui sont élaborés au fur et à mesure de la procédure réglementaire de révision.



Le Rapport de Présentation

Il explique les choix d'organisation du territoire retenus et leur incidence sur la consommation des espaces et l'environnement, en prenant appui sur un diagnostic détaillé.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Il détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Elles exposent la manière dont la commune souhaite valoriser, réhabiliter ou aménager certains quartiers ou secteurs à enjeux.

Le règlement

Il précise les règles d'urbanisme applicables en fonction des zones identifiées (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières). Le Règlement fixe notamment la nature, l'emprise, les hauteurs et les modes d'implantation des constructions, les espaces naturels à préserver, les terrains pouvant accueillir de futurs équipements.

Les Annexes

Elles regroupent les plans de réseaux (eau potable, assainissement...), les servitudes d'utilité publique liées par exemple aux infrastructures de transport ou à la protection du captage d'eau potable ainsi que des documents complémentaires à titre informatif.